

Vesoul, le 13 octobre 2020

Division des élèves

Affaire suivie par :
Laetitia Cuny
Tél : 03.84.78.63.66
Mél : ce.sco.dsden70@ac-besancon.fr

5 place Beauchamp – BP 419
70013 Vesoul cedex

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services
de l'éducation nationale de la Haute-Saône

à

Mesdames les inspectrices de l'éducation nationale
des circonscriptions de Gray – Lure – Luxeuil –
Vesoul I

Monsieur l'inspecteur de l'éducation
nationale de la circonscription de Vesoul II,

s/c de monsieur l'inspecteur de l'éducation
nationale adjoint 1^{er} degré

à Madame Besseyre, directrice interdiocésaine
pour diffusion aux écoles privées sous contrat

Objet : 25ème édition du Parlement des enfants – année scolaire 2020-2021

Réf : Circulaire DGESCO B3-4 n°2016-092 du 20 juin 2016 Le parcours citoyen de l'élève.

P.J : Règlement de l'opération et annexe 1 dossier de candidature des classes participantes.

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur l'opération « **Parlement des enfants** ». Pour cette année scolaire 2020-2021, les classes de CM2, y compris les classes à plusieurs niveaux comportant un CM2 retenues devront rédiger une proposition de loi sur le thème suivant :

"l'alimentation durable et équilibré"

Pour cette 25ème session, chaque circonscription électorale est représentée par **deux classes de CM2**. Un **jury académique** est créé pour sélectionner, dans le courant du mois de mars 2021, une seule proposition de loi par académie.

La proposition de loi retenue par chaque jury académique est transmise au jury national qui en sélectionne quatre à soumettre au vote électronique de l'ensemble des classes participantes. A l'issue d'une présentation sous forme de vidéo, La proposition qui obtient le plus de votes est déclarée "loi du Parlement des enfants 2021" à l'occasion de la cérémonie organisée à Paris au Palais Bourbon le 15 juin 2021, en présence des quatre classes finalistes (sous réserve des contraintes sanitaires et sécuritaires).

Je vous demande de bien vouloir inviter les écoles intéressées à vous adresser un dossier de candidature (annexe 1) constitué comme suit :

- les coordonnées de la classe et de l'école
- le nom de l'enseignant et une adresse électronique professionnelle où il peut être facilement joint
- le nom du ou de la député(e) de la circonscription électorale où se trouve située l'école et le numéro de la circonscription électorale dans le département.
- Une courte note d'une trentaine de lignes maximum qui explique les raisons pour lesquelles l'enseignant souhaite participer à cette opération.

Pour mémoire, le découpage électoral comprend deux circonscriptions regroupant les cantons suivants :

1^{ère} circonscription : Cantons d'Amance, Autrey-lès-Gray, Champlitte, Combeaufontaine, Dampierre-sur-Salon, Fresne-Saint-Marnès, Gray, Gy, Jussey, Marnay, Pesmes, Port-sur-Saône, Rioz, Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin, Vesoul Est, Vesoul Ouest, Vitrey-sur-Mance.

2^{ème} circonscription : Cantons de Champagney, Faucogney-et-la-Mer, Héricourt Est, Héricourt Ouest, Lure Nord, Lure Sud, Luxeuil-les-Bains, Mélisey, Montbozon, Noroy-le-Bourg, Saint-Loup-sur-Semouse, Saint-Sauveur, Saulx, Vauvillers, Villersexel.

Les dossiers de candidatures devront être adressés pour **lundi 16 novembre 2020, dernier délai, exclusivement par courriel** à l'adresse suivante : ce.sco.dsden70@ac-besancon.fr.

La transmission de la liste des classes retenues sera communiquée pour **le lundi 14 décembre 2020, date de clôture des inscriptions**.

Le concours s'articule avec le programme d'enseignement moral et civique dont l'objectif est de transmettre le respect d'autrui, l'acquisition et le partage des valeurs de la république, ainsi que la construction d'une culture civique. Aussi, je vous remercie de l'appui que vous apporterez à cette opération qui est au cœur de l'éducation à la démocratie républicaine.

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services
de l'éducation nationale de la Haute-Saône



Liliane MÉNISSIER